

Direction Provinciale de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique de Khénifra

PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 42/2026

PV N° : 01

Le 18 Aout 2026 à 11 h 30 min, la commission d'appel d'offres composée de:

M. KHAWLA MELKI, Chef service de gestion et programme à la Direction Provinciale de l'Équipement Du Transport et de la Logistique de Khénifra, président suppléant ;

M. HOUSSAM EDDINE CHERNOUBI, Ingénieurs au service Eau, (membre);

M. KHALID OURZIK, Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume, (membre);

M. MOULAY AHMED MOUBARIK, Chef du bureau des marchés, (membre).

S'est réunie en séance publique dans le bureau de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique, quartier administratif, Khénifra en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix n°42/2026 relatif aux **Travaux de Réalisation des Forages de Reconnaissance et leur Transformation en Forages d'Exploitation pour l'Approvisionnement en Eau Potable de la Population des communes rurales relevant de la Province de Khénifra**, conformément l'avis publié dans:

- **LE SAHARA DU MAROC n° 12 467 du 24/07/2026**
- **LE MATIN n° 18 530 du 24/07/2026**
- **Et au portail électronique des marchés publics du 24/07/2026**

Le président consulte, sur le portail des marchés publics les offres déposées sous format électronique par les concurrents suivants:

Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH

(Format électronique)

Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE

(Format électronique)

Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR

(Format électronique)

Sté. BATI FORAGE à MEKNES

(Format électronique)

Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELT

(Format électronique)

Sté. SIBER (SARL – AU) à FES

(Format électronique)

Ent. IMISYB Maroc (SARL – AU) à CASA

(Format électronique)

Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE

(Format électronique)

Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE

(Format électronique)

Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELT

(Format électronique)

Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH

(Format électronique)

Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE

(Format électronique)

Sté. AOURDOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA

(Format électronique)

Ent. GHRAR BRAHIM DE FORAGES (SARL) à MARRAKECH

(Format électronique)

Sté. TAOUADA TRAVAUX (SARL) à ERRACHIDIA

(Format électronique)

Le président arrête définitivement la liste des plis reçus, comme suit:

Concurrents	Type de dépôt
Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH	format électronique
Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE	format électronique
Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR	format électronique
Sté. BATI FORAGE à MEKNES	format électronique
Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELT	format électronique
Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	format électronique
Ent. IMISYB (SARL – AU) à CASA	format électronique
Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE	format électronique
Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE	format électronique
Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELT	format électronique
Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	format électronique
Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE	format électronique

Sté. AOURDOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA	format électronique
Ent. GHRAR BRAHIM DE FORAGES (SARL) à MARRAKECH	format électronique
Sté. TAOUADA TRAVAUX (SARL) à ERRACHIDIA	format électronique

Le président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Le président remet le support écrit contenant l'estimation des coûts détaillés des prestations objet de l'appel d'offres dont le montant est fixé à : **2 965 740,00 DH**.

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des coûts des prestations.

Le président annonce les journaux et la date de publication au portail des marchés publics.

Le président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices susceptibles d'entacher la procédure.

Le président ouvre les plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées. Il ouvre, ensuite, l'enveloppe portant la mention « dossiers administratif et technique », annonce les pièces contenues dans chaque dossier administratif et technique et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue. Les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite, la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs et techniques des concurrents, elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants:

Concurrents écartés	Motifs d'écartement
Néant	

Elle arrête, ensuite, la liste des concurrents admis, en précisant ceux dont les dossiers comportent des erreurs matérielles, ou des discordances à rectifier, à savoir:

A - Liste des concurrents admis sans réserve:

Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH	(Format électronique)
Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE	(Format électronique)
Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR	(Format électronique)
Sté. BATI FORAGE à MEKNES	(Format électronique)
Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELE	(Format électronique)
Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	(Format électronique)
Ent. IMISYB (SARL – AU) à CASA	(Format électronique)
Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE	(Format électronique)
Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE	(Format électronique)
Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELE	(Format électronique)
Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	(Format électronique)
Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE	(Format électronique)
Sté. AOURDOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA	(Format électronique)
Ent. GHRAR BRAHIM DE FORAGES (SARL) à MARRAKECH	(Format électronique)
Sté. TAOUADA TRAVAUX (SARL) à ERRACHIDIA	(Format électronique)

B - Liste des concurrents admis avec réserve:

Concurrents	Objet de la réserve
Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	L'objet d'appel d'offres n'est pas mentionné sur la déclaration sur l'honneur.

C- Liste des concurrents non admis: Néant

La séance publique est alors reprise et le président:

Donne lecture de la liste des concurrents admis cités ci-dessus;

Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH	(Format électronique)
Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE	(Format électronique)
Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR	(Format électronique)
Sté. BATI FORAGE à MEKNES	(Format électronique)
Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELE	(Format électronique)
Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	(Format électronique)
Ent. IMISYB (SARL – AU) à CASA	(Format électronique)
Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE	(Format électronique)
Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE	(Format électronique)
Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELE	(Format électronique)
Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	(Format électronique)
Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE	(Format électronique)
Sté. AOURDOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA	(Format électronique)

- Rend, contre décharge, aux concurrents écartés présents leurs dossiers, à l'exception des documents ayant été à l'origine de leur élimination.

Le président procède, ensuite, à l'ouverture des enveloppes des concurrents admis portant la mention «Offres financières » et donne lecture de la teneur des actes d'engagement, comme suit:

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH	2 994 600,00
Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE	2 973 000,00
Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR	2 986 200,00
Sté. BATI FORAGE à MEKNES	2 970 600,00
Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELE	2 988 000,00
Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	2 977 200,00
Ent. IMISYB (SARL – AU) à CASA	2 992 440,00
Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE	2 969 400,00
Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE	3 013 200,00
Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELE	2 981 700,00
Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	2 994 480,00
Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE	3 004 200,00
Sté. AOUREDIOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA	3 023 856,00
Ent. GHRAR BRAHIM DE FORAGES (SARL) à MARRAKECH	3 001 200,00
Sté. TAOUADA TRAVAUX (SARL) à ERRACHIDIA	2 988 000,00

La commission poursuit alors ses travaux à huis clos. Elle écarte les concurrents suivants pour les motifs ci-après:

Concurrents écartés	Motifs d'écartement
Néant	

Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des concurrents admis et rectifie les erreurs de calcul relevées et rétablit les montants exacts des offres concernées.

Ces rectifications donnent les résultats suivants:

Concurrent	Montants des actes d'engagements avant rectifications	Montants des actes d'engagements rectifiés
Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH	2 994 600,00	2 994 600,00
Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE	2 973 000,00	2 973 000,00
Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR	2 986 200,00	2 986 200,00
Sté. BATI FORAGE à MEKNES	2 970 600,00	2 970 600,00
Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELE	2 988 000,00	2 988 000,00
Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	2 977 200,00	2 977 200,00
Ent. IMISYB (SARL – AU) à CASA	2 992 440,00	2 992 440,00
Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE	2 969 400,00	2 969 400,00
Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE	3 013 200,00	3 013 200,00
Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELE	2 981 700,00	2 981 700,00
Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	2 994 480,00	2 994 480,00
Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE	3 004 200,00	3 004 200,00
Sté. AOUREDIOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA	3 023 856,00	3 023 856,00
Ent. GHRAR BRAHIM DE FORAGES (SARL) à MARRAKECH	3 001 200,00	3 001 200,00
Sté. TAOUADA TRAVAUX (SARL) à ERRACHIDIA	2 988 000,00	2 988 000,00

Cette formalité accomplie, la commission écarte les offres financières jugées excessives et les offres financières jugées anormalement basses par rapport au montant de l'estimation établi par le maître d'ouvrage.

A- La liste des concurrents écartés:

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Néant	

B- Liste des concurrents admis:

Concurrents	Montants des actes d'engagement
Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH	2 994 600,00
Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE	2 973 000,00
Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR	2 986 200,00
Sté. BATI FORAGE à MEKNES	2 970 600,00
Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELE	2 988 000,00
Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	2 977 200,00
Ent. IMISYB (SARL – AU) à CASA	2 992 440,00
Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE	2 969 400,00
Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE	3 013 200,00
Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELE	2 981 700,00
Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	2 994 480,00
Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE	3 004 200,00
Sté. AOURLDOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA	3 023 856,00
Ent. GHRAR BRAHIM DE FORAGES (SARL) à MARRAKECH	3 001 200,00
Sté. TAOUADA TRAVAUX (SARL) à ERRACHIDIA	2 988 000,00

Offre anormalement basse à écarter : Néant

Offre excessive à écarter : Néant

Somme OR 2 994 600,00 dhs + 2 973 000,00 dhs + 2 986 200,00 dhs + 2 970 600,00 dhs + 2 988 000,00 dhs + 2 977 200,00 dhs + 2 992 440,00 dhs + 2 969 400,00 dhs + 3 013 200,00 dhs + 2 981 700,00 dhs + 2 994 480,00 dhs + 3 004 200,00 dhs + 3 023 856,00 dhs + 3 001 200,00 dhs + 2 988 000,00 dhs = 44 858 076,00 DH ÷ 15 = 2 990 538,40 DH
Soit 2 965 740,00 DH + 2 990 538,40 DH = 5 956 278,40 DH ÷ 2 = 2 978 139,20 DH

La commission détermine, ensuite, le prix de référence qui est de 2 978 139,20 DH

La commission procède, ensuite, au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation.

Ce classement donne les résultats suivants:

N°	Concurrent	Montant de l'acte d'engagement après vérification
1	Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	2 977 200,00
2	Sté. TRAVAUX GENERAL DES ROUTES ET FORAGES (TGRF) à LAAYOUNE	2 973 000,00
3	Sté. BATI FORAGE à MEKNES	2 970 600,00
4	Sté. AIT AISSA FOURAGE LIL FILAHA (SARL) à BERKANE	2 969 400,00
5	Sté. ROGINE (SARL – AU) à ER-RICH- MIDELE	2 981 700,00
6	Sté. LBIR FORAGE ET FONDATION à AGADIR	2 986 200,00
8	Sté. SHEVAN MA FORAGE à ER-RICH- MIDELE	2 988 000,00
8	Sté. TAOUADA TRAVAUX (SARL) à ERRACHIDIA	2 988 000,00
9	Ent. IMISYB (SARL – AU) à CASA	2 992 440,00
10	Sté. NASSAL IKHWANE TRAVAUX (SARL) à MARRAKECH	2 994 480,00
11	Sté. YOUNA TRAVAUX à MARRAKECH	2 994 600,00
12	Ent. GHRAR BRAHIM DE FORAGES (SARL) à MARRAKECH	3 001 200,00
13	Sté. AIT OUKHALI TRAVAUX (SARL) à OUARZAZATE	3 004 200,00
14	Sté. Z.M. KOPAN (SARL) à OUEZZANE	3 013 200,00
15	Sté. AOURLDOU TRAVAUX (SARL) à ZAGORA	3 023 856,00

L'offre la plus avantageuse est l'offre présentée par:

L'OFFRE LA PLUS AVANTAGEUSE	MONTANT DE L'OFFRE
Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	2 977 200,00

La commission invite par voie électronique et par fax à la fin de la séance, le concurrent ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse qui est la **Sté. SIBER (SARL – AU) à FES (format électronique)** dans les meilleurs délais à produire:

- produire le complément des pièces du dossier administratif prévues par le règlement de consultation ;
- Ajouter le chiffre en lettre dans le BPDE;
- Corriger Sous-détail des prix (Objet, Numéro d'appel d'offre et calcul).

Ces éléments doivent être déposées électroniquement sur le portail des marchés publics et doivent être produites dans un délai de 7 (sept) jours ;

Le président de la commission suspend la séance.

Fait à Khénifra le : 18/08/2026

<u>1-Le président</u> Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau de Khénifra, président suppléant ;  Signé : M. KHAWLA MELKI	<u>2-Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume</u>  Signé : M. KHALID OURZIK
<u>3- service Eau</u>  Signé : M. HOUSSAM EDDINE CHERNOUBI	<u>4- service de gestion et programme</u>  Signé : M. MOULAY AHMED MOUBARIK



Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Khénifra

PROCES VERBAL D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 42/2026

PV N° : 02

Le 02 Sept 2026 à 11 h 00 min, la commission d'appel d'offres composée de:

M. KHAWLA MELKI, Chef service de gestion et programme à la Direction Provinciale de l'Équipement Du Transport et de la Logistique de Khénifra, président suppléant ;

M. CHAIMAE BERRAGUED, Technicienne au service Infrastructure, (membre);

M. KHALID OURZIK, Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume, (membre);

M. MOULAY AHMED MOUBARIK, Chef du bureau des marchés, (membre).

La commission s'assure de l'existence de la lettre ayant servi de moyen d'invitation du concurrent concerné par voie électronique (portail du marché publics) et par fax en date du **24/08/2026**, pour la poursuite des travaux de l'appel d'offres ouvert n°42/2026 relatif aux **Travaux de Réalisation des Forages de Reconnaissance et leur Transformation en Forages d'Exploitation pour l'Approvisionnement en Eau Potable de la Population des communes rurales relevant de la Province de Khénifra.**

La commission examine les pièces et la réponse reçues, les accepte et décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre du concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse, qui est présentée par **Sté. SIBER (SARL – AU) à FES (Format électronique)** pour un montant de **2 977 200,00 DH Deux millions neuf cent soixante dix sept mille deux cent dirhams 00 centimes.**

Fait à Khénifra le : 02/09/2026

1-Le président

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau de Khénifra, président suppléant ;

Signé : M. KHAWLA MELKI

2-Représentant de la Trésorerie Générale du Royaume

Signé : M. KHALID OURZIK

3- service Eau

Signé : M. HOUSSAM EDDINE CHERNOUBI

4- service de gestion et programme

Signé : M. MOULAY AHMED MOUBARIK



DIRECTION PROVINCIALE DE KHENIFRA

المديرية الإقليمية بخنيفرة

RESULTAT DEFINITIF DE L'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N°42/2026

Maître d'ouvrage: Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Khénifra.

Objet : Travaux de Réalisation des Forages de Reconnaissance et leur Transformation en Forages d'Exploitation pour l'Approvisionnement en Eau Potable de la Population des communes rurales relevant de la Province de Khénifra.

Indication du lot	Objet du lot	Date et heure d'ouverture des plis	Date d'achèvement des travaux de la commission d'appel d'offres	Concurrent retenu	Montant de l'offre retenue (DH)
Lot unique	Objet ci-dessus	18/08/2026 à 11h30	02/09/2026 à 11h15	Sté. SIBER (SARL – AU) à FES	2 977 200,00

Fait à Khénifra le : 02/09/2026

Le président

 **CHEF DE SERVICE
DE GESTION ET PROGRAMMES
MELNI KEATLA**

